5 Original

L'an deux mille un et le Vingt Huit mars A la requête de la Haytian American Sugar Company (HASCO) Société Commerciale établie à Varreux commune de Port-au-Prince, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, le sieur Fritz MEVS propriétaire, identifié au N° 003-165-872-9 la dite Société immatriculée au N° 00015-315 ayant pour avocat constitué avec élection de domicile en son Cabinet sis, à Port-au-Prince, Avenue Jean Paul II No 80, Me Rigaud Th Bois du barreau de Port-au-Prince, identifié, patenté et imposé aux Nos 001-214-260-0 A0204206 et B1838638

J'ai Moïse Bourbeau huissier immatriculé au Greffe du Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, y demeurant et domicilié ; identifié au No 312-085-3.

Soussigné, signifié, donné et laissé copie au sieur Leslie Maximilien, propriétaire demeurant et domicilié à Port-au-Prince en son domicile élu au Cabinet de ses avocats Mes Jean Ernst Chéry et Francisco René sis à la Croix des Bouquets rue St Jean No 55, en face du Bureau de la D.G.I. où étant et parlant à Me Francisco trouvée au dit Cabinet qui m'a déclaré être secrétaire attachée au service du dit Cabinet, laquelle a reçu ma copie ainsi déclaré ;

Copie du procès-verbal d'enquête dressé le mardi six mars deux mille un à "Pasher" commune de la Croix des Bouquets par le Juge de paix suppléant de la commune de la Croix des Bouquets en exécution du jugement du quinze février deux mille un ordonnant le transport du Tribunal sur les lieux pour enquête et contre – enquête

A ce qu'il n'en ignore, je lui ai, huissier sus - dit et soussigné, parlant comme dessus, laissé copie tant du dit procès-verbal que de mon présent exploit Dont acte coût Deux cents gourdes, pour renvoi au rang bon.

28/03 2001 N 12 Judiciaire

5